Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D31DAU_MAR26-DE

Direction de l'Aménagement Urbain - SA

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

(ordre du jour du 27 février 2026)

EFFONDREMENT D'UNE CHEMINEE DU 63B BOULEVARD JACQUES FAUCHEUX – INDEMNISATION DE LA SARL ALTIORE

Rapporteur : Eric BESSON

Le 20 novembre 2024, la cheminée d'un immeuble appartenant à la Ville, situé au 63b boulevard Jacques Faucheux, cadastré section AC n°199, s'est effondrée.

Cet effondrement a causé des dommages à la parcelle voisine cadastrée section AC n°200, appartenant à la SARL ALTIORE, représentée par Monsieur Fauvel. Le garage ainsi que l'appentis de cette propriété ont été endommagés.



Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:40

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D31DAU_MAR26-DE



L'expertise réalisée le 8 juillet 2025 a permis de constater la réalité des dommages allégués. Elle a également établi le lien de causalité entre l'effondrement du bâtiment appartenant à la Ville et les désordres constatés sur la propriété voisine.

La Ville de Fougères ayant été reconnue responsable du sinistre susmentionné, il convient d'indemniser la SARL ALTIORE pour les préjudices subis.

Dans un souci de règlement amiable du différend, la Ville de Fougères et la SARL ALTIORE se sont accordées sur l'établissement d'un protocole transactionnel.

Le montant total du préjudice a été fixé d'un commun accord à la somme de 18 000 euros TTC.

Sur avis favorable de la commission « Urbanisme, Logement et Aménagement durable », il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le protocole transactionnel ci-joint et le versement à la SARL ALTIORE d'une indemnité d'un montant total de 18 000 euros TTC, en réparation des préjudices subis.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit protocole

La dépense sera imputée au budget de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-03-16T17:54:40+01:00

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 13 mars 2026
Le Maire,

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:40